

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 323

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Sordi, M. Straumann, M. Albarello, Mme Duby-Muller, M. Foulon,
M. Dhucq, M. Frédéric Lefebvre, Mme Fort, M. Morel-A-L'Huissier, M. Olivier Marleix,
M. Cinieri, M. Heinrich, M. Hetzel, M. Martin-Lalande, M. Vitel et M. Gandolfi-Scheit

ARTICLE 48

Après la première phrase de l'alinéa 7, insérer la phrase suivante :

« Elle veille notamment à ne pas substituer à l'effort national d'atténuation une augmentation du contenu carbone des importations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le débat national sur la transition énergétique a montré la nécessité de construire une stratégie française de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui ne se traduise pas par des « fuites de carbone » via une aggravation de notre déficit commercial. C'est un point essentiel pour à la fois justifier les efforts consentis par l'ensemble des acteurs à lutter contre le changement climatique (qui n'est pas une problématique nationale) et atteindre la double ambition du redressement productif et de l'économie verte pour notre pays.